

# Rapport Delevoye et réforme des retraites

---

## Sommaire

1. Les propositions du rapport Delevoye
  1. Financer les retraites
  2. Les propositions de la CGT et de l'UGICT- CGT
-



# 1. LES PROPOSITIONS DU RAPPORT

---

## Trois principes :

- Maintien de la répartition
  - Double verrouillage des ressources
  - « pour chaque euro cotisé, le même droit à retraite pour tous ! »
-

# LA REPARTITION



# LA REPARTITION

- C'est la **solidarité** entre les **générations**
  - C'est la **solidarité** entre les **individus**
  - C'est la **solidarité** entre les **professions**
-

# LA REPARTITION

- C'est la **sécurité** pour chacun des individus appartenant à une même société, **assurée** et **garantie** par l'**ensemble des individus** composant cette société.
-

# AU DEBUT DES ANNEES 1990

- **La pension représentait en moyenne :**
  - Dans le privé, 84 % **net** de la dernière rémunération nette (Sécurité sociale plus complémentaire)
  - Dans le public, 77 % **net** du dernier traitement indiciaire (hors primes)

# Principe n° 1

## ➤ Maintien de la répartition

- Un système par répartition ne peut pas faire faillite
  - **Un** système par points universel avec **deux régimes** (salariés et non-salariés)
  - = disparition de tous les régimes ~~spéciaux et des~~ régimes de base et ~~complémentaires~~
-

## Principe n° 1

### ➤ **Maintien de la répartition**

- **Développement de la capitalisation** : 10 % des salariés (cadres, professions intellectuelles) ne seront plus couverts par la répartition sur la totalité de leur salaire (limite à 3 plafonds de la Sécurité sociale)
  - **La loi Pacte** encourage la capitalisation
-

# Impasses et illusions de l'épargne retraite

- Développement de la **capitalisation**, « à cotisations définies », comme en Suède
  - Mais tous les systèmes d'épargne retraite (fonds de pension) sont susceptibles de faire faillite ou de perdre l'essentiel de leurs avoirs à l'occasion des aléas boursiers (Enron, Worldcom,...)
-

# Impasses et illusions de l'épargne retraite

- L'épargnant supporte **seul** le risque de perdre **tout ou partie** de l'épargne d'une vie : il cotise à l'aveugle.
  - Pourquoi les salariés devraient-ils prendre **des risques que les professionnels de la finance refusent**, en toute connaissance de cause, de prendre pour leur banque ou leur société d'assurance ?
-

## Principe n° 2

➤ Double verrouillage des ressources, **définitif**, pour un fonctionnement « **à cotisations définies** » comme en Suède :

- à 14 % du PIB (aujourd'hui 13,8 %) > + 6 millions de « retraitables » dès 2042
- à 28,12 % pour le taux de cotisation

- 
- Le taux de remplacement cesse d'être un objectif du système : disparition d'un taux plancher

## Principe n° 2

### ➤ Double verrouillage des ressources

**Retraite = variable  
d'ajustement**

- Des droits en cours de constitution, condamnés à baisser et qui ne seront connus qu'au moment de la liquidation
- Des retraites liquidées condamnées à baisser si chute du PIB ou ...

**Le niveau de pension par rapport au salaire de fin de carrière  
cesse d'être un objectif : rupture historique**

---

## ➤ Double verrouillage des ressources

- Soit un PIB de 1 000 milliards : le financement des retraites est de 140 milliards soit 14 % du PIB
- L'année suivante, **le PIB chute à 950 milliards**, le financement des retraites reste à 140 milliards soit **14,73 % du PIB**

**Avec réforme Macron : plafond des 14 % du PIB, donc diminution de toutes les pensions de 4,95 %**

---

# Le système suédois

## La mise en place du MEA\* en Suède

Toutes les rentes de retraite ont été réduites :

- de - 3 % en 2010
- de - 4,3 % en 2011
- de - 2,7 % en 2014

Soit près de 10 % de baisse nominale des rentes en 4 années !

---

\*Mécanisme d'équilibrage automatique

## Principe n° 3

➤ Selon la promesse électorale « **pour chaque euro cotisé, le même droit à retraite pour tous !** »

**Le même droit pour tous : oui, mais  
quel droit ?**

---

# Le rapport Delevoye n'en dit rien :

- L'âge de départ dépend de la durée de cotisation
- La durée de cotisation dépend de la conjoncture économique et démographique
- Le niveau de la pension dépend de la durée de cotisation, de l'espérance de vie, du taux de chômage ...

**Un système sans garantie aucune et totalement illisible :  
la vieillesse redevient un risque !**

---

## Principe n° 3

➤ « pour chaque euro cotisé, **le même** à retraite **pour tous !** »

**Le même droit pour tous :  
info ou intox ?**

---

## Principe n° 3

### • Une proposition intenable et insoutenable

- Principe : au maximum, récupération de la somme (actualisée) des cotisations divisée par l'espérance de vie
- Une rente viagère, proportionnelle à l'espérance de vie à la place d'une pension proportionnelle aux meilleurs salaires de carrière

**Fin de la garantie de la continuité du niveau de vie entre activité et retraite**

---

## • Calcul d'une rente viagère

- ✓ 10 ans d'espérance de vie

$$\frac{100\ 000\ \text{€ cotisés}}{10\ \text{ans}} = 10\ 000\ \text{€/an}$$

- ✓ 30 ans d'espérance de vie

$$\frac{100\ 000\ \text{€ cotisés}}{30\ \text{ans}} = 3\ 333,33\ \text{€/an}$$

- ✓ Espérance de vie moyenne (25 ans)

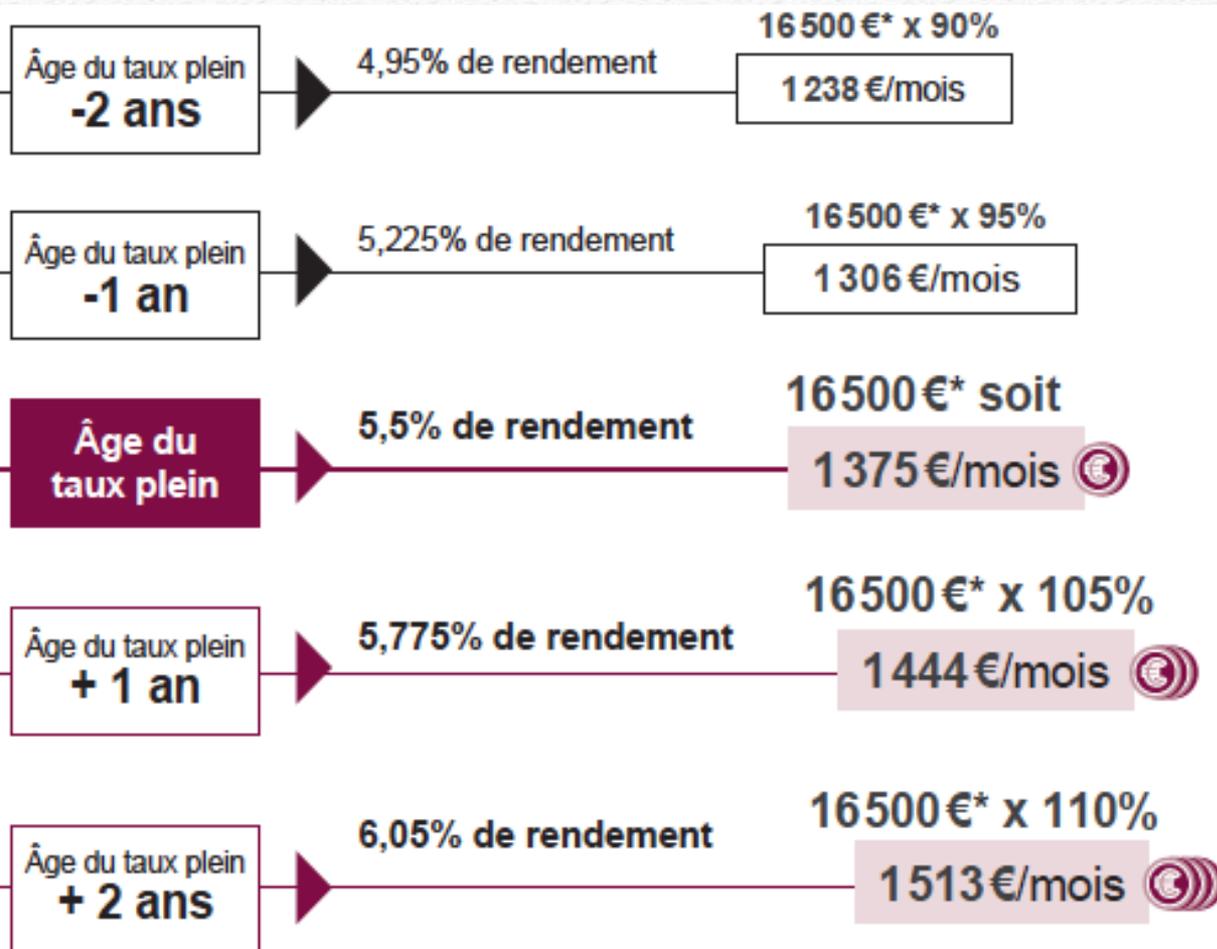
$$\frac{100\ 000\ \text{€ cotisés}}{25\ \text{ans}} = 4\ 000\ \text{€/an}$$

## • Une promesse intenable, une proposition insoutenable

- La rente viagère = système très inégalitaire
  - les espérances de vie inférieures à la moyenne sont pénalisées
  - Les espérances de vie supérieures à la moyenne sont avantagées

Où est l'égalité promise ?

# Obligation de choisir entre âge et montant de la retraite !



Age de liquidation	Délai de récupération	Age de récupération
62 ans	20 ans	82 ans
63 ans	19 ans	82 ans
64 ans	18 ans	82 ans
65 ans	17 ans et 4 mois	82 ans et 4 mois
66 ans	16 ans et 6 mois	82 ans et 6 mois

**Taux plein = fiction >> le plein est toujours le même !!!**

# Montant de la retraite dans un régime par points

Taux de remplacement théorique T du salaire par la retraite ARRCO en 2015

$$T = 42 \times 6,20\% \times \frac{1,2513 \text{ €}}{15,2589 \text{ €}}$$

Nombre  
d'années de  
cotisation

Taux contractuel  
de cotisation au  
régime

Rendement  
contractuel du régime

---

- En fonction d'un taux de cotisation contractuel de 25,31 % et d'un rendement dit « optimal » de **5,5 %**, il faudrait, pour un salarié « moyen » :

- Cotiser pendant **54 ans** pour obtenir **75 %** de son salaire
- Cotiser pendant **47, 5 ans** pour obtenir **66 %** de son salaire
- Cotiser pendant **43 ans** pour obtenir **60 %** de son salaire

**Mais le rendement est appelé à baisser avec l'augmentation du nombre de retraités et les gains d'espérance de vie !!!**

---

- Avec un rendement minimum de **4,95 %** et un taux de cotisation contractuel de **25,31 %** il faudrait, pour un salarié « moyen » :
  - Cotiser pendant **59 ans** pour obtenir **75 %** de son salaire
  - Cotiser pendant **52 ans et 8 mois** pour obtenir **66 %** de son salaire
  - Cotiser pendant **48 ans** pour obtenir **60 %** de son salaire

**Mais le rendement est appelé à baisser avec l'augmentation du nombre de retraités et les gains d'espérance de vie !!!**

---

- L'âge du « taux plein », celui ouvrant droit au rendement de 5,5 % reculera génération après génération :

L'âge du taux plein sera un levier de pilotage du système de retraite. Son évolution devra tenir compte de l'évolution de l'espérance de vie au fil des générations.

- **Autre rupture historique :**
  - droits à retraite en **cours de constitution** et **pensions liquidées** n'évolueront plus au même rythme
    - En **théorie** selon les salaires pour les droits en cours de constitution
    - **Au mieux** selon les prix pour les pensions liquidées = **gel du pouvoir d'achat des retraités**, exclus des gains de productivité
    - **Au pire, diminution du montant des pensions**

**C'est une rupture de solidarité entre actifs et retraités !**

---

# • L'équité aux dépens des solidarités

## ➤ Droit proportionnel à la cotisation

- Maladie, chômage, maternité, incapacité de travail n'ouvriraient plus de droits
- Sauf emploi garanti à vie, salariés doublement perdants : pendant l'activité, pendant la retraite

## • **Fin des solidarités**

- Transformation des prestations solidaires en aides sociales = **exclusion de l'encadrement**
- **Financées par l'impôt**, les aides sociales sont en effet délivrées **sous condition de ressources** et le plus souvent récupérables sur succession
- Pour les ICTAM l'effet des accidents de carrière sur le montant de la pension ne serait plus neutralisé

# ■ Des baisses de pensions généralisées

- Inégalitaires : femmes + affectées que les hommes avec un salaire horaire inférieur de 16,3 % (DARES)

## ■ Création d'un minimum retraite

- de 85 % du SMIC
- accessible à l'âge du « taux plein »
- condition de carrière complète (= 600 heures de SMIC cotisées chaque année pendant la durée de cotisation exigée pour la génération concernée)
- À défaut proratisation

## ➤ Un système par points très pénalisant

Toutes les années seront prise en compte pour le calcul de la retraite au lieu :

- des 25 meilleures années aujourd'hui à la Sécurité sociale
- Du traitement indiciaire brut perçu pendant au mois 6 mois de la Fonction publique



- Attention : le TIB ne représente en moyenne que 78 % de la rémunération des fonctionnaires ; 22 % de primes non cotisées !!!

## ➤ Des baisses de pensions accentuées pour les travailleurs diplômés

- Plus la carrière est ascendante, plus le niveau de la retraite par rapport au dernier salaire sera bas : salariés diplômés et singulièrement les plus jeunes seront encore plus pénalisés
- En outre le système proposé ne permettrait d'acquérir de droits à retraite que dans la limite de 3 plafonds de la Sécurité sociale : **10 % des cadres** ne pourraient plus cotiser **en répartition** sur la totalité de leur salaire.

## ➤ Des baisses de pensions accentuées pour les jeunes diplômés

- années d'étude non rémunérées  
= années d'étude non cotisées  
= pas de points
- départ en retraite au-delà de 67 ans pour compenser la perte
- Etudier ou partir tôt à la retraite : il faudrait choisir !!!

## En synthèse

- l'âge **effectif** de la retraite : toujours plus tardif, aux environs de 70 ans comme en Suède
  - Pour **un niveau de** pension à la liquidation en diminution constante (maxi = 45 % pour les ingénieurs et cadres, 55 % pour les ouvriers et employés)
  - Pensions **liquidées révisables à la baisse chaque année**
-

## En synthèse

- blocage des ressources =
- Partage de la pénurie entre citoyens
- Désolidariser ceux qui **capitaliseront**
- Déstabiliser la Sécurité sociale dans son ensemble

**Généraliser l'insécurité sociale  
et  
la société du chacun contre tous**

---



## 2. FINANCER LES RETRAITES

Quels leviers ?

---

# Quels sont les choix possibles ?

## Compte tenu :

- ✓ des évolutions démographiques passées
- ✓ de celles, probables, à venir d'ici 2050
- ✓ des attentes des Citoyen-ne-s

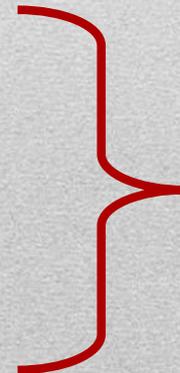
# Les évolutions démographiques et la retraite

- 1945 à 1974  
baby boom



- 2005 à 2035  
papy boom

- Baisse de la natalité  
(à partir de 1975)
- Espérance de vie à 60 ans  
(+ 1,6 mois / an)



Besoin de  
financement

# Les évolutions démographiques

Population des *	2007	2047
0 – 19 ans	15,3 (25 %)	16 (22 %)
20 – 59 ans	33,2 (54 %)	33,1 (46 %)
60 ans ou plus	13,2 (21 %)	22,7 (32 %)

\* en millions d'unités

Source : INSEE Première, N° 1320 – octobre 2010

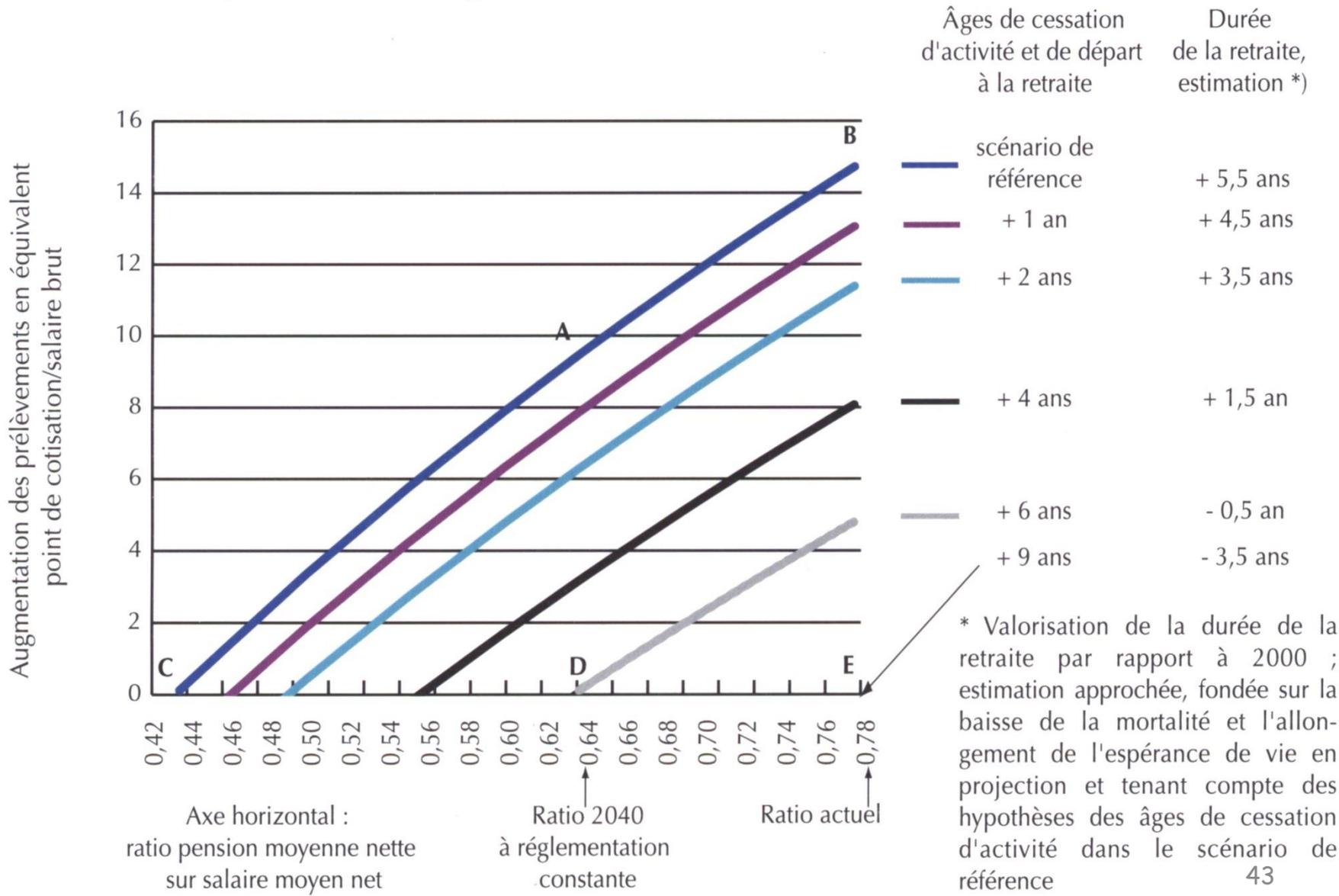
INSEE Première, N° 1619 – novembre 2016

# Réforme des retraites

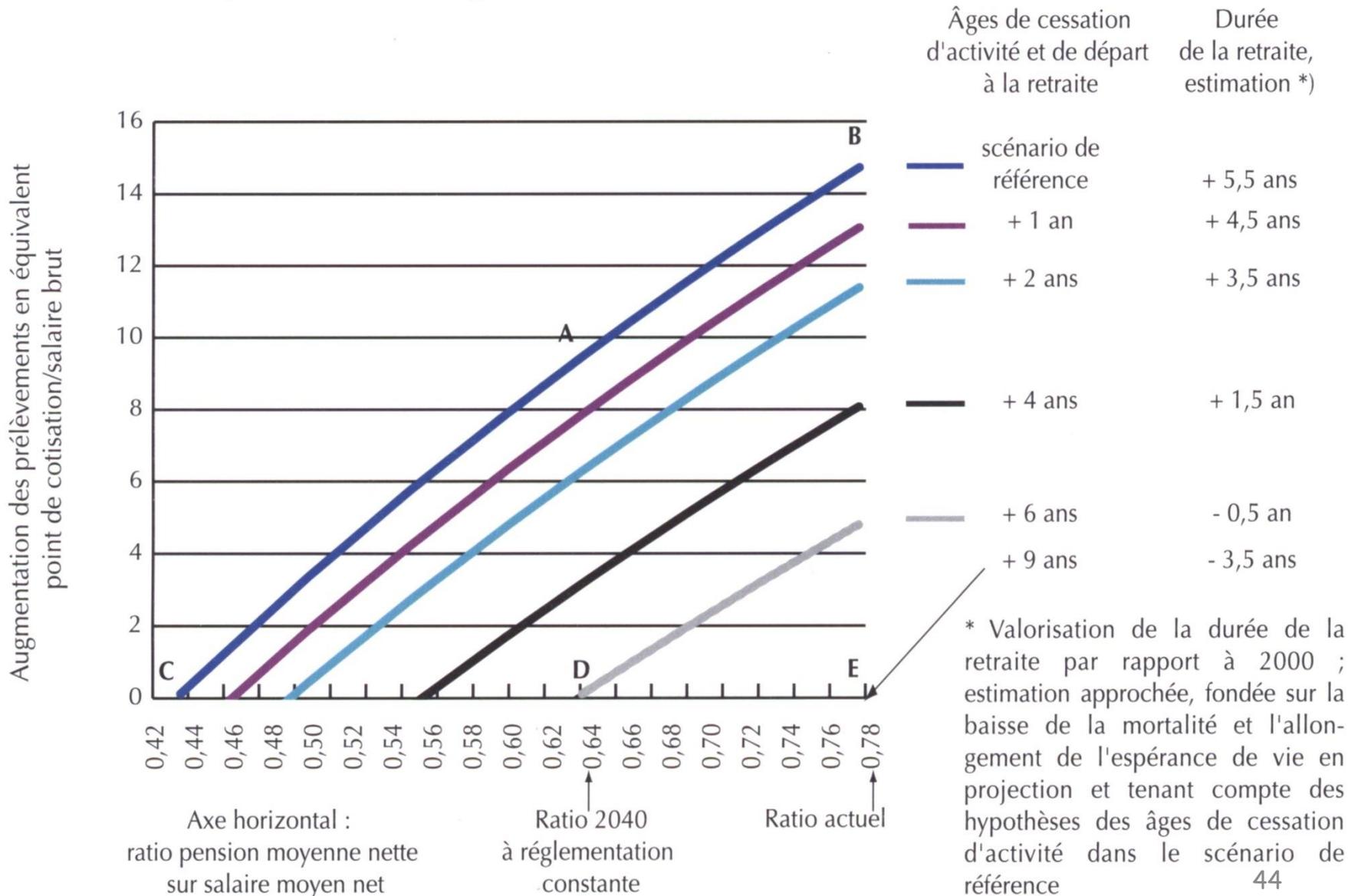
## Les choix possibles

- Retarder l' âge moyen de départ
- Réduire le niveau moyen des pensions
- Augmenter les ressources

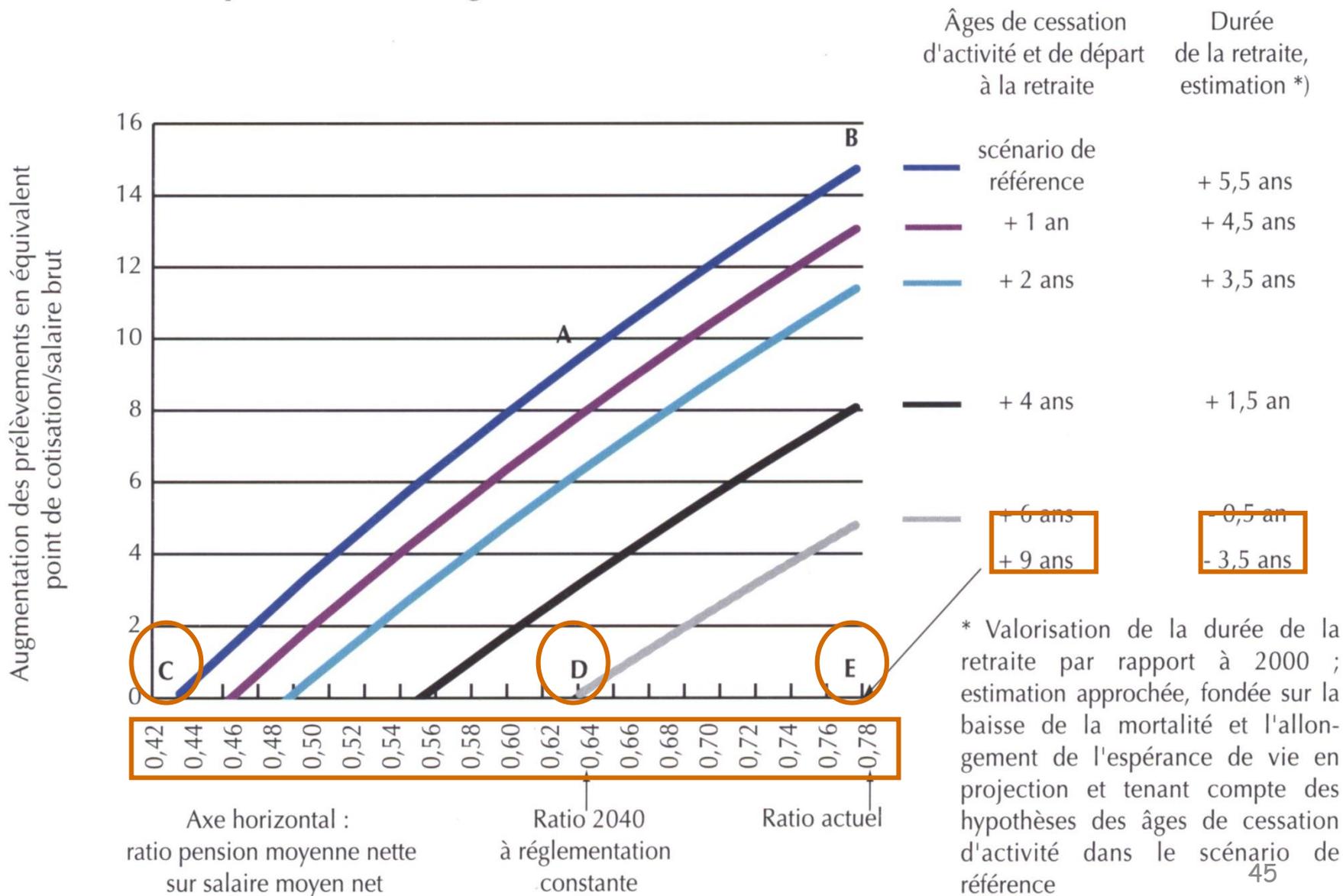
# Choix 2040 : prélèvements, âge, niveau de la retraite



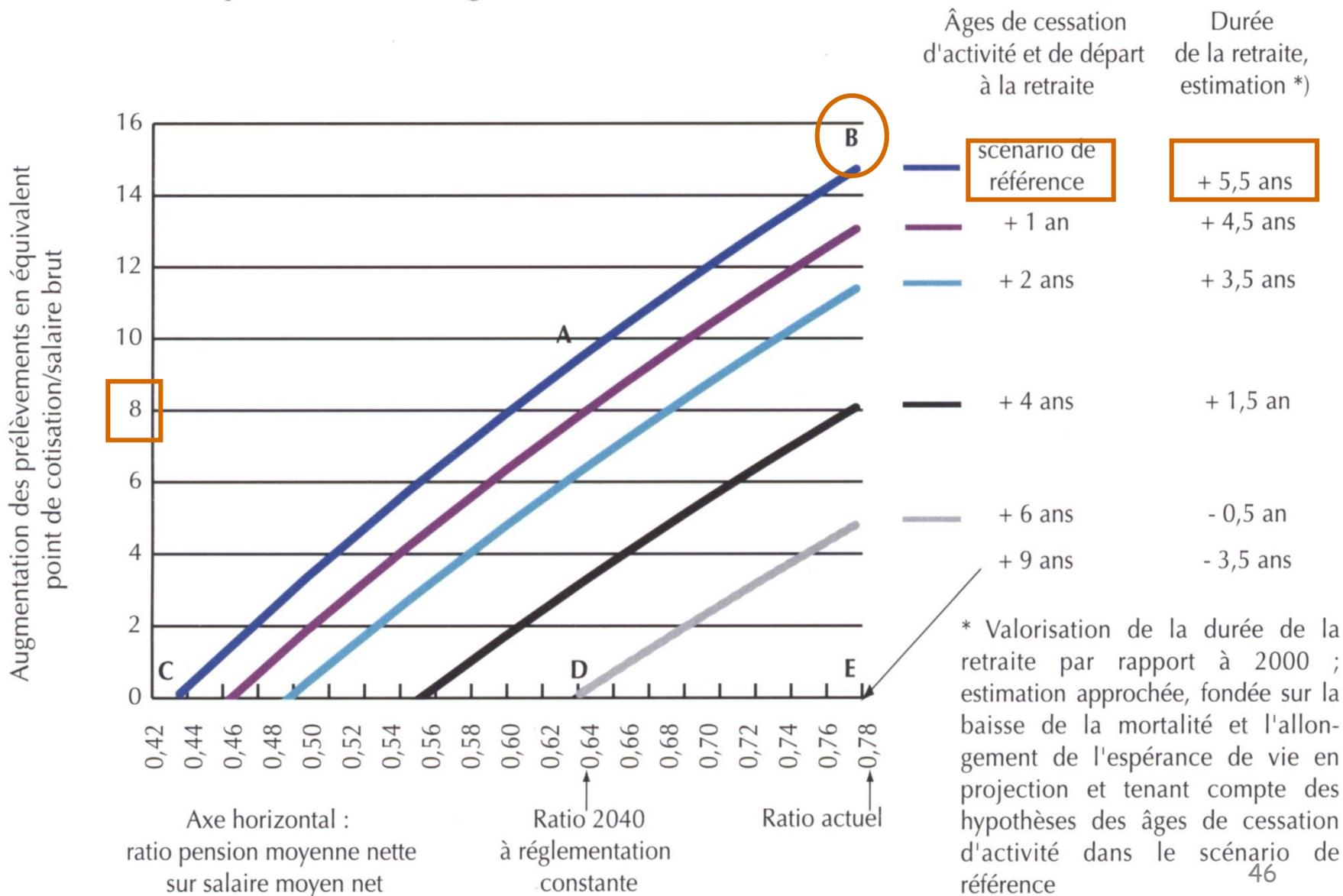
# Choix 2040 : prélèvements, âge, niveau de la retraite



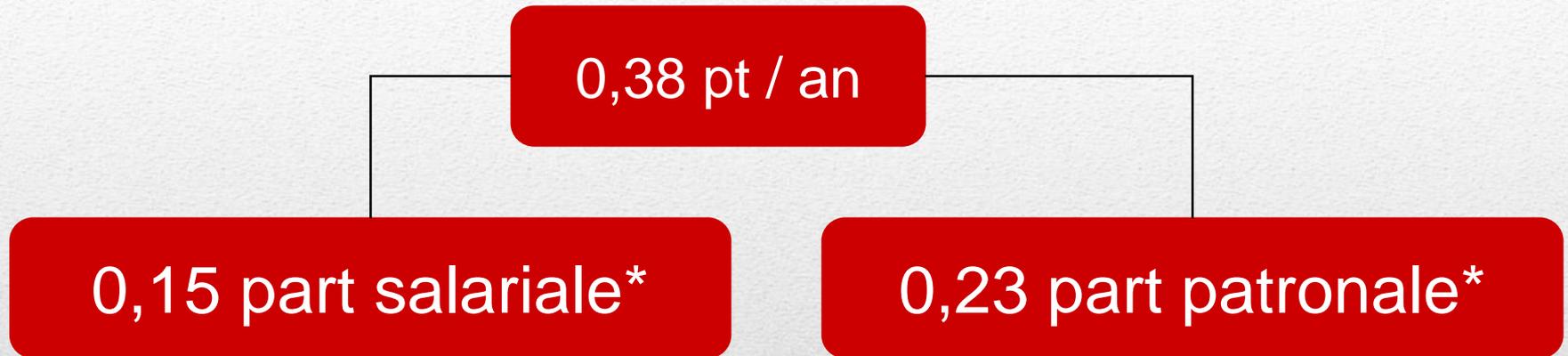
# Choix 2040 : prélèvements, âge, niveau de la retraite



# Choix 2040 : prélèvements, âge, niveau de la retraite



# Etait-ce réaliste ?



- 15 points de cotisation sur 40 ans c' est :
  - ◆ De 1971 à 1991 : + 0,4 pt par an
  - ◆ D' ici 2040 :
    - ↗ du revenu moyen annuel : + 1,6 % à 1,8 %<sup>47</sup> / an

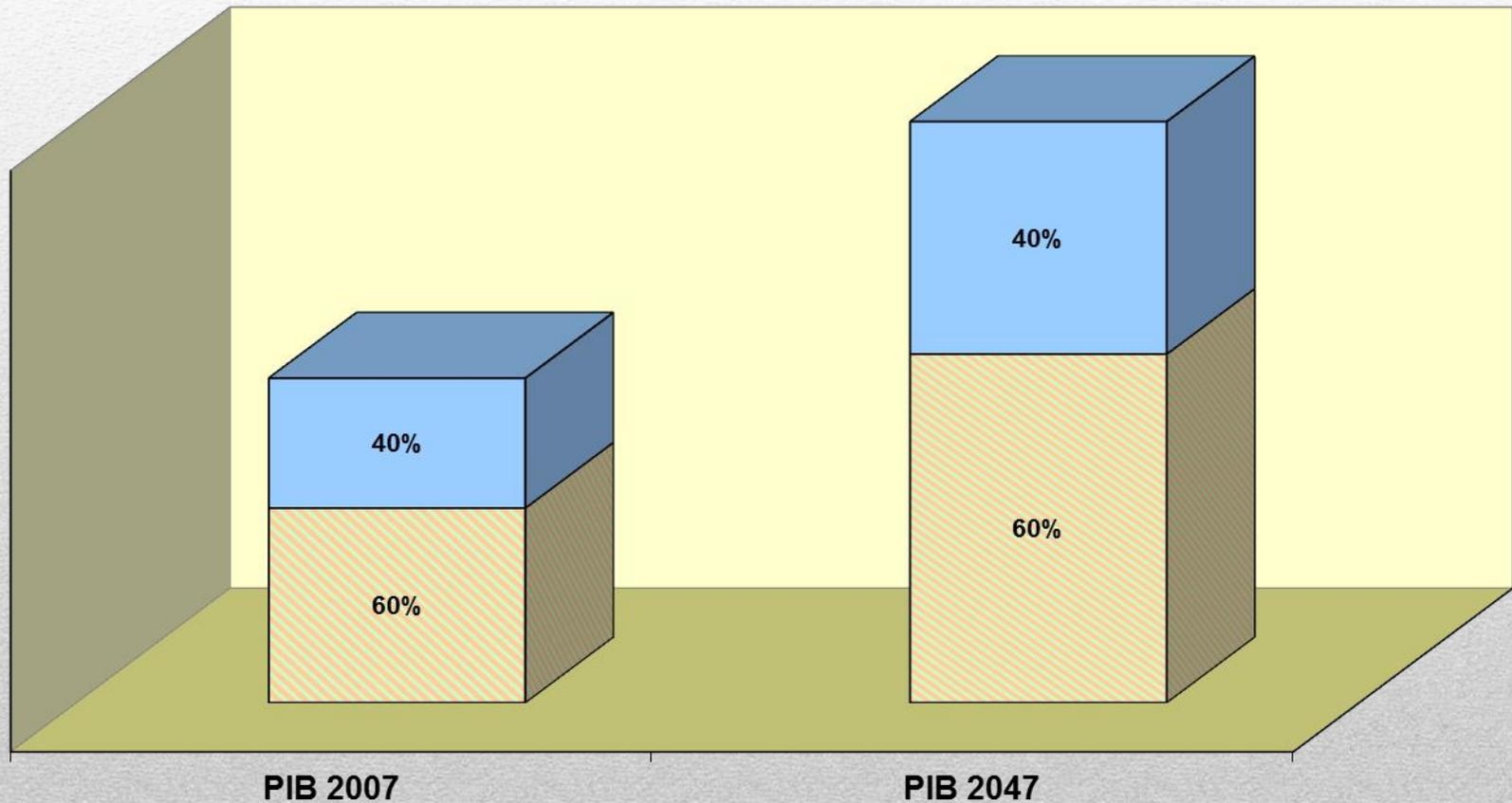
\* Si partage 40% / 60%

# Quels choix à l'horizon 2050 ?

- La retraite à 60 ans pour tous avec **au moins 75 %** du revenu d'activité, est-ce **encore** un objectif d'avenir économiquement et socialement réalisable ?

# Partage des richesses (en % du PIB)

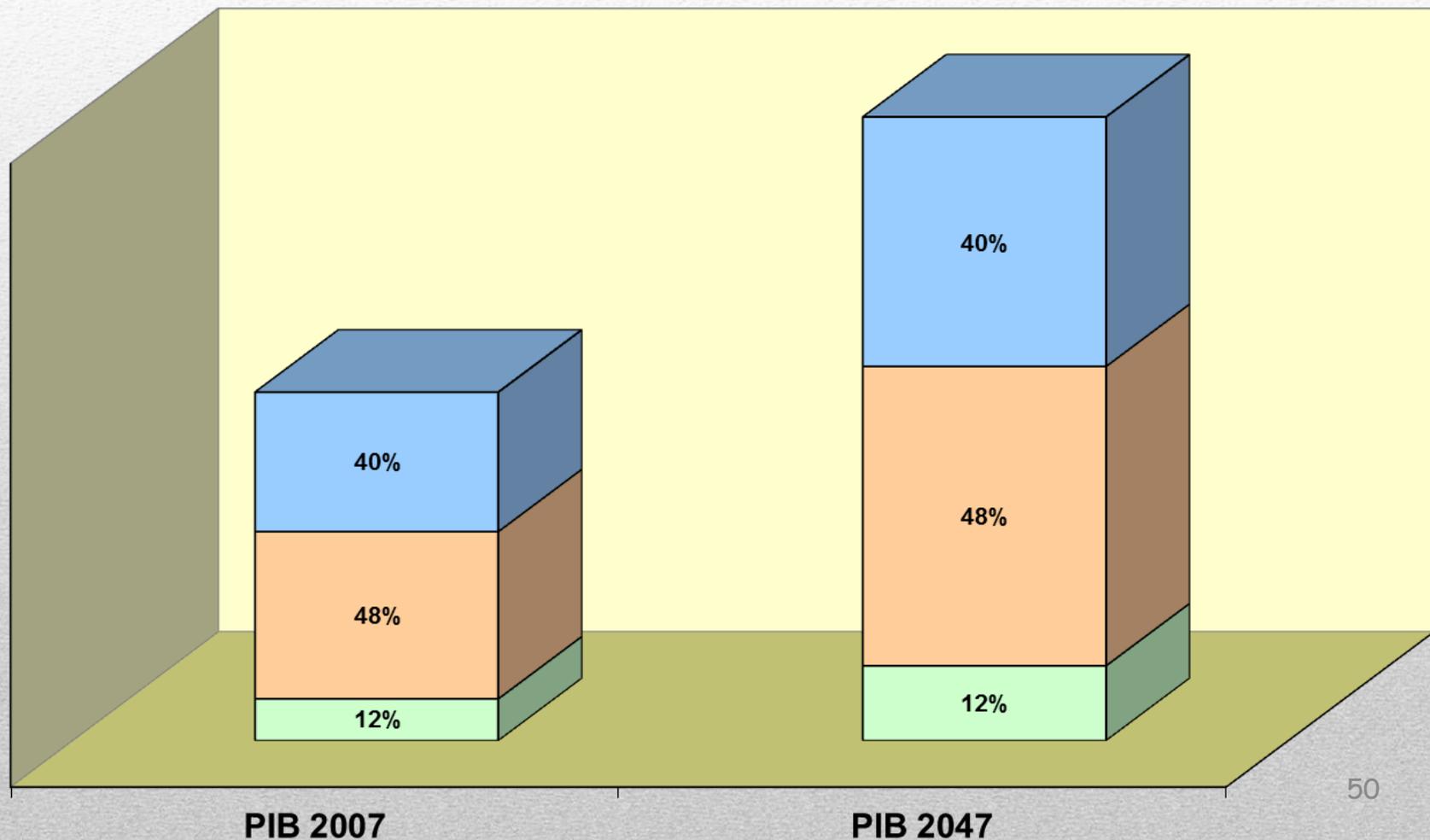
**Croissance réelle de 1,5 % en moyenne annuelle**



**PIB 2047 = PIB 2007 x 1,79**  
**(croissance en volume de 1,5 % en moyenne annuelle)**

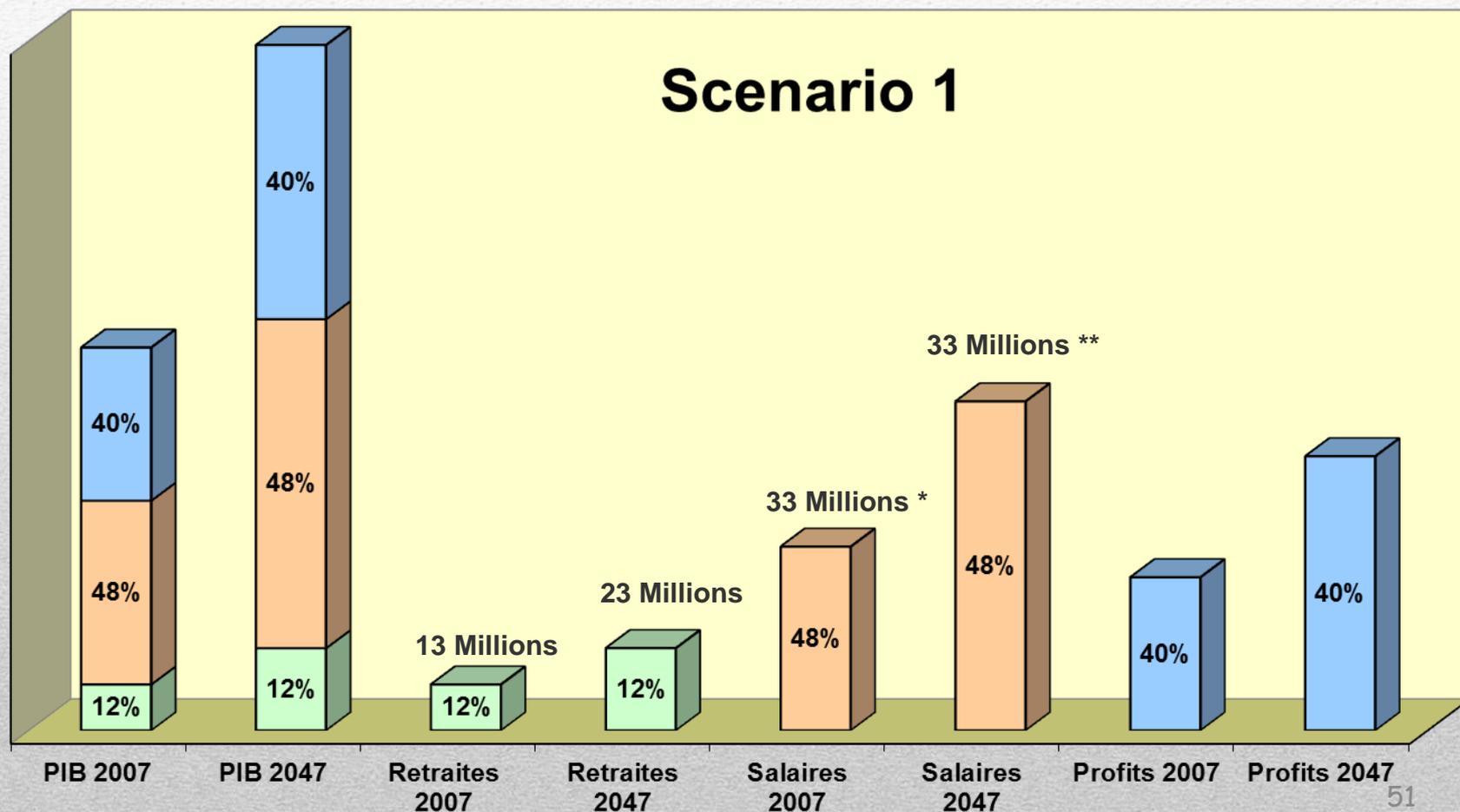
# Partage des richesses (en % du PIB)

Croissance réelle de 1,5 % /an en moyenne annuelle



# Partage des richesses (en % du PIB)

## Croissance réelle de 1,5 % /an en moyenne annuelle



\* plus 15 millions de « jeunes » à charge

\*\* plus 16 millions de « jeunes » à charge

# Réforme des retraites

## Scénario n° 2

- Poids respectifs des actifs et des jeunes d'une part, des retraités d'autre part, en 2047

	Par tête (s)	Par unité (s) de consommation (UC)
Actifs	33 millions	33 millions
Jeunes	16 millions	8 millions
<b>Actifs +Jeunes</b>	<b>49 millions</b>	<b>41 millions</b>
Retraites	23 millions	23 millions
<b>TOTAL</b>	<b>72 millions</b>	<b>64 millions</b>

# Réforme des retraites

## Scénario n° 2

- Partage « égal », c'est-à-dire au prorata des poids respectifs en millions de parts

$$\text{« Actifs » + « jeunes » : } 60 \% \text{ PIB} \times \frac{41}{64} = 38,4 \% \text{ PIB}$$

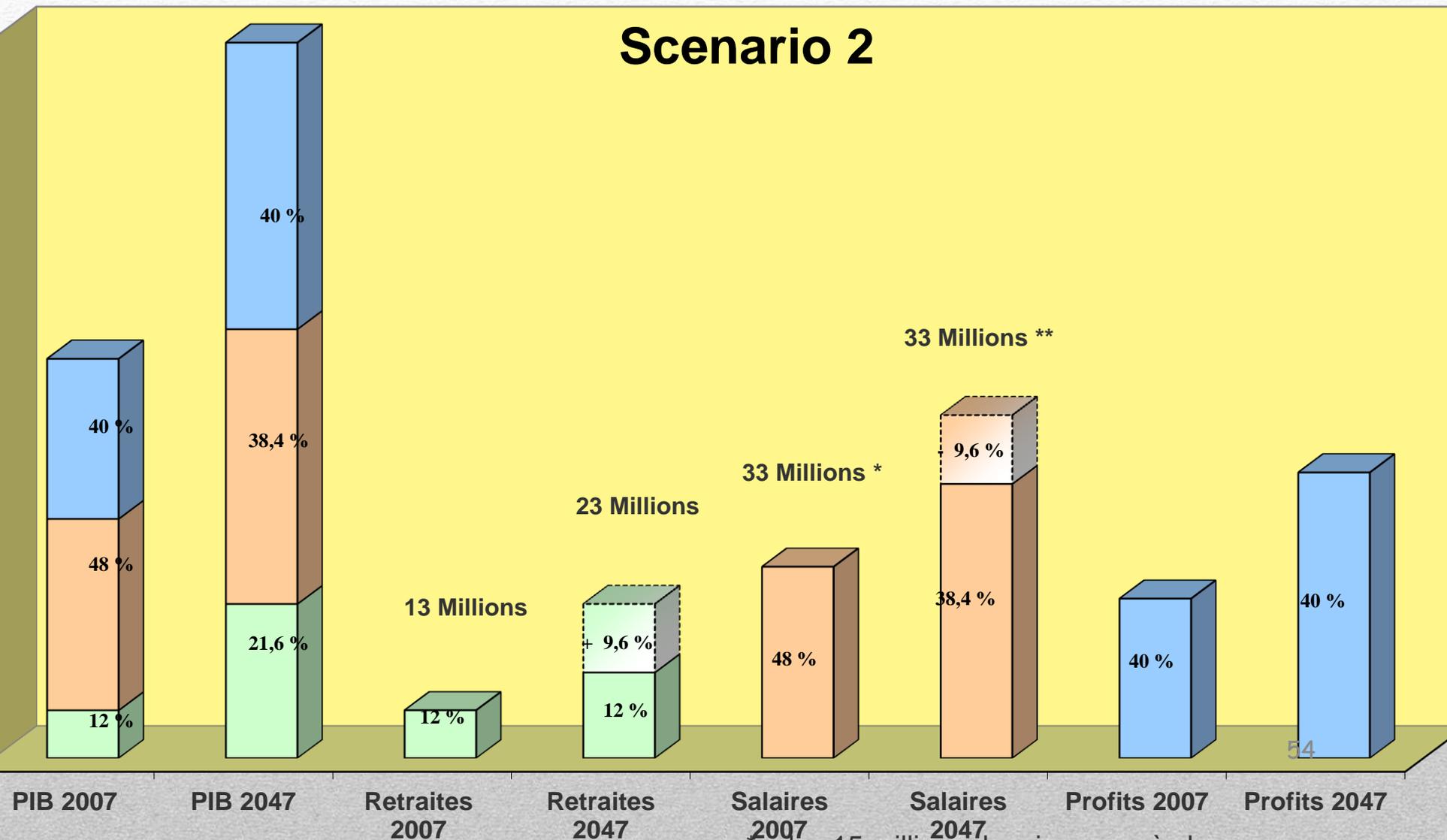
Masse des richesses à partager

Poids relatif en UC

$$\text{« Retraités » : } 60 \% \text{ PIB} \times \frac{23}{64} = 21,6 \% \text{ PIB}$$

# Partage « égal » de 60 % du PIB entre actifs et jeunes d'une part et retraités d'autre part

## Scenario 2



\* plus 15 millions de « jeunes » à charge

\*\* plus 16 millions de « jeunes » à charge

# Réforme des retraites – scénario 2

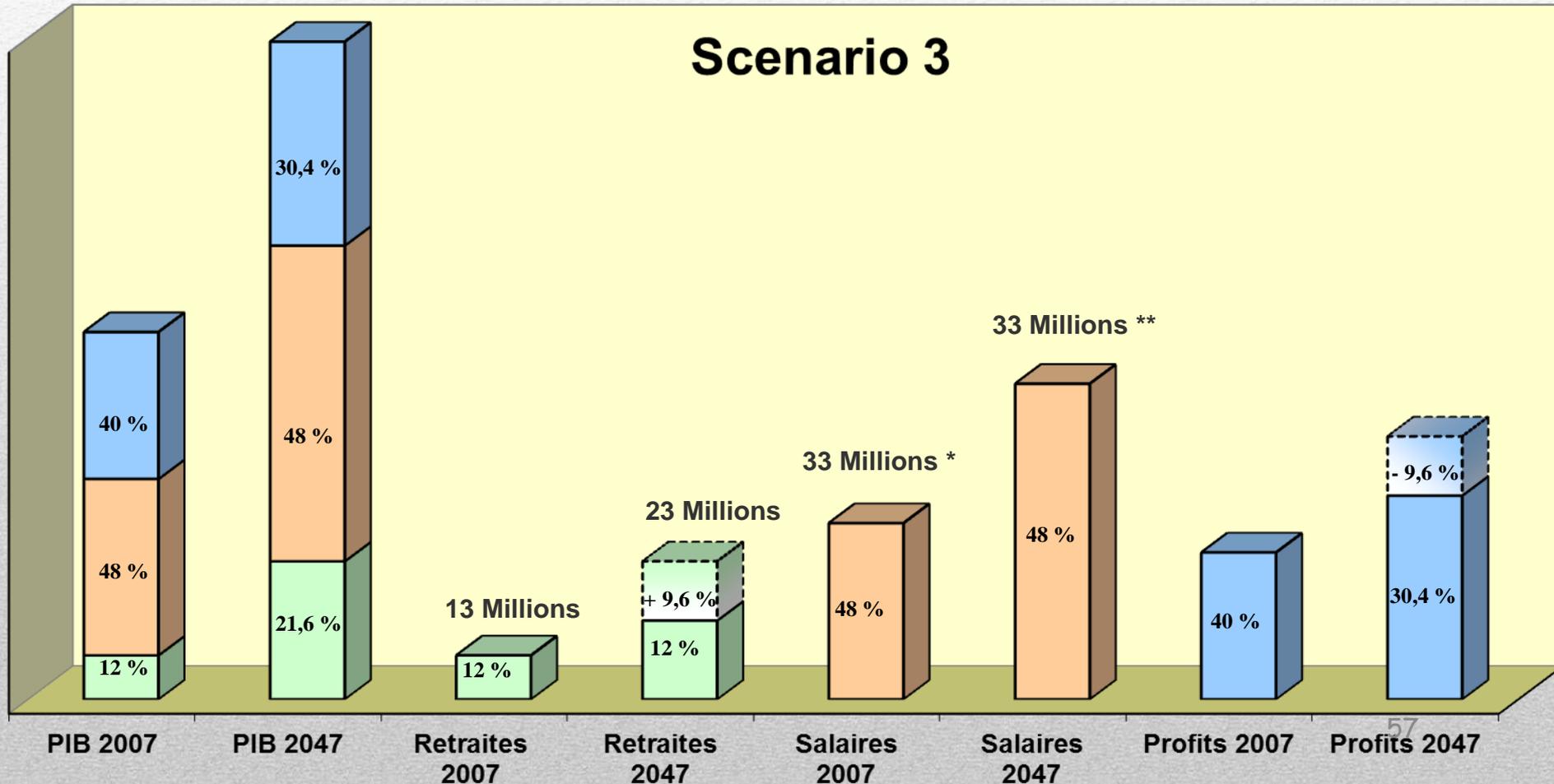
- Evolution moyenne du pouvoir d'achat des « moins de 60 ans » après égalisation du revenu moyen par tête

Taux de croissance annuelle	en 2047	en 2007	Gain de pouvoir d'achat
1,50 %	38,4 % x 1,79 PIB <sub>2007</sub> <b>Soit 69 % du PIB<sub>2007</sub></b>	48 %	+ 44 %
1 %	38,4 % x 1,47 PIB <sub>2007</sub> <b>Soit 56,6 % du PIB<sub>2007</sub></b>	48 %	+ 18 %
0,57 %	38,4 % x 1,25 PIB <sub>2007</sub> <b>Soit 48 % du PIB<sub>2007</sub></b>	48 %	aucun

# Il s'ensuit ...

- **Qu'est dénuée de tout fondement** la thèse selon laquelle le financement des retraites **réduirait continûment le pouvoir d'achat** des actifs :
  - ✓ Alors que le besoin de financement a été porté à son maximum
  - ✓ Qu'il est exclusivement supporté par les salariés
  - ✓ De sorte que le Medef ne peut arguer que l'augmentation des cotisations affecterait « la compétitivité des entreprises »

# Partage « égal » de 60 % du PIB entre actifs et jeunes d'une part et retraités d'autre part



\* plus 15 millions de « jeunes » à charge

\*\* plus 16 millions de « jeunes » à charge

# Scenario 4

Financer les retraites par la seule augmentation des cotisations, part dite « patronale » comprise

- Porterait la part des salaires dans la valeur ajoutée :

à → 65,8 % dans les années 2047

contre → 60,0 % aujourd'hui

et → 70 % en 1980

### 3. Les propositions de la CGT et de l'UGICT- CGT

---

# Les propositions de la CGT et de l'UGICT-CGT

- Ouverture pour tous et dans tous les régimes du droit à retraite à taux plein dès l'âge de 60 ans, sans autre condition que d'avoir une carrière complète.
-

# Les propositions de la CGT et de l'UGICT-CGT

- Une carrière sera reconnue « complète » si elle ne comporte avant 60 ans que des périodes d' études ou de formation, des périodes d' activité ou d' inactivité forcée.
-

# Les propositions de la CGT et de l'UGICT-CGT

- Tous secteurs confondus, le taux de remplacement du salaire net par la pension nette ne pourra être inférieur à 75 %.
-

# Les propositions de la CGT et de l'UGICT-CGT

- Retour à l'indexation sur les salaires des droits à retraite en cours d'acquisition dans le secteur privé et des pensions liquidées dans tous les secteurs.
-

# Les propositions de la CGT et de l'UGICT-CGT

- Pour une carrière « complète » pas de retraite inférieure au montant du SMIC net.
-

# Les propositions de la CGT et de l'UGICT-CGT

- Prise en compte dans tous les régimes des spécificités liées au travail, notamment en matière de pénibilité.
-

# Les propositions de la CGT et de l'UGICT-CGT

- Salaire pris en compte pour le calcul de la pension :
    - secteur privé : salaire moyen des « dix meilleures années »
    - secteur public : traitement de fin de carrière du salarié, « primes comprises ».
-

# Les propositions de la CGT et de l'UGICT-CGT

## Mise en place d'une maison commune des régimes de retraite

- Organisme géré et piloté par des représentants élus des salariés du public et du privé
  - Mission : définir les règles communes de fonctionnement à mettre en œuvre dans chaque régime de retraite du public et du privé pour atteindre les objectifs précédents
-

**Merci de votre attention !**

Pour tout savoir: <http://reforme-retraite.info>

<https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/>

---

**Manifestation unitaire à Paris le 5 décembre 2019**